

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 10 mars 2020

L'an deux mil dix-vingt, le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe, M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint, Mme HARDY Annick, M. CARRÉ Robert, M. MONMARCHE Gilbert, MME GEST Céline, M. SEVEGRAND David, Mme CHEVALIER Mireille, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey.

Absents : M. NIVOLLE Bertrand, Mme GUILLAUME Marie, Mme LEMOINE Christine.

Secrétaire de Séance : Mme GEST Céline.

Date de convocation : 3 mars 2020

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019 – Commune – assainissement - lotissement – CCAS
2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
3. ECHANGE PARCELLAIRE LA LARRONNIERE
4. NUMERISATION DU CADASTRE
5. AMENAGEMENT ECOLE – CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE
6. REGLEMENT INTERIEUR MEDIATHEQUES/BIBLIOTHEQUES RESEAU « Lire en B@ie »
7. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n° 1-2020-1a

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la Commune, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	708 684.67 €
Recettes de fonctionnement :	894 569.92 €
Excédent de fonctionnement :	185 885.25 €
Dépenses d'investissement :	375 569.74 €
Recettes d'investissement :	440 876.70 €
Excédent d'investissement :	65 306.96 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 de la Commune.

Délibération n°1-2020-1b

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de l'Assainissement, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	50 768.08 €
Recettes d'exploitation :	87 787.78 €
Excédent d'exploitation :	47 019.70 €
Dépenses d'investissement :	45 380.93 €
Recettes d'investissement :	99 561.11 €
Excédent d'investissement :	54 180.18 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 de l'assainissement.

Délibération n° 1-2020-1c

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du lotissement de la Planche, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	2.26 €
Recettes de fonctionnement :	2.26 €
Résultat de fonctionnement :	0.00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du lotissement de la Planche.

Délibération n° 1-2020-1d

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CCAS a été dissout au 31.12.2019. et que son budget a été transféré dans celui de la commune. Il appartient donc au conseil municipal

de délibérer sur le compte administratif 2019 du CCAS, présenté par Monsieur le Maire, et qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	4 455.13 €
Recettes de fonctionnement :	4 455.13 €
Résultat de fonctionnement :	0.00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du CCAS.

Délibération n° 1-2020-1e

COMPTES DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2019 établis par la Trésorerie, pour la commune, l'assainissement, le lotissement de la Planche et le CCAS Ces documents sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2019 de la Commune, de l'assainissement, du lotissement de la Planche et du CCAS.

Délibération n° 1-2020-2

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à M. TAILLEBOIS, qui expose que la commission Animation a examiné les différentes demandes de subventions des associations communales et extérieures, et a formulé des propositions.

Gym-Danse-Loisirs et le Théâtre des Hermelles bénéficient de la mise à disposition de salles communales et ne sollicitent pas de subvention. La société de chasse n'en demande pas non plus.

Il est proposé d'augmenter le montant de la subvention de base, établi à 115 € depuis plusieurs années, et de le fixer à 120 €.

Par ailleurs, la commune ayant repris les activités du CCAS à la suite de sa dissolution, Monsieur le Maire propose d'ajouter les subventions auparavant versées par le budget du CCAS à l'AFM pour le Téléthon, à la banque alimentaire et au secours catholique.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

ADEPT :	120 €
AFN-ACPG-CATM :	270 €
APE (Association parents d'élèves) :	120 €
AUX DOIGTS DE FEE	120 €
LA BAIE EN FETE	120 €
CAP CHERRULAIS	120 €
CERCLE CELTIQUE DE LA BAIE	120 €
CLUB DE LA BONNE ENTENTE	445 €
DZIEN DOBRY	120 €
ENTRAIDE FAMILLE CHERRUEIX	120 €
LIPAP	120 €
NOROIT-CLUB	120 €
LES VIEILLES CANAILLES	120 €

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes aux associations et organismes extérieurs :

AFM/TELETHON	300 €
ADMR	1 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE (Solidarité pays de Dol)	300 €
CROIX D'OR	55 €
CROIX ROUGE	55 €
DDEN	25 €
PREVENTION ROUTIERE	105 €
SECOURS CATHOLIQUE DOL	200 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
SNSM	165 €

Délibération n° 1-2020-3

ECHANGE PARCELLAIRE LA LARRONNIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment été constaté que le poste de relèvement de l'assainissement implanté à la Larronnière a été mal positionné et déborde sur une parcelle privée. Un accord a pu être trouvé avec les propriétaires, qui acceptent un échange parcellaire entre leur parcelle, cadastrée C 209 et la parcelle communale cadastrée C 211. Monsieur le Maire propose donc d'engager des démarches avec un géomètre et auprès du notaire pour procéder à cet échange, aux frais de la commune.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à un échange parcellaire entre les parcelles cadastrées C 209 et C 211.

Délibération n°1-2020-4

NUMERISATION PLU / CADASTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la dématérialisation des documents d'urbanisme, les PLU des communes doivent être versés sur le GéoPortail de l'Urbanisme (GPU) au format CNIG. Le PLU de la commune n'existant pas sous forme numérique, Monsieur le Maire a sollicité le cabinet ARCHIPOLE, qui a établi le PLU et dispose donc des éléments nécessaires, pour réaliser cette prestation. Le devis du cabinet Archipole s'élève à 4 200 € HT.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le cabinet Archipole pour réaliser une prestation de dématérialisation du PLU, pour un montant de 4 200 € HT.

Délibération n°1-2020-5

AMENAGEMENT ECOLE – CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE

Les éléments nécessaires à ce dossier n'ayant pu être suffisamment étudiés, cette question sera revue lors d'une prochaine séance.

Délibération n°2-2020-6

REGLEMENT INTERIEUR MEDIATHEQUES/BIBLIOTHEQUES RESEAU « Lire en B@ie »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame WYSOCKI, qui présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur des médiathèques/bibliothèques du réseau « Lire en B@ie ». Ce document harmonise les règlements existants sur le territoire et intègre les demandes des bénévoles formulées lors des réunions de travail.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement intérieur des médiathèques/bibliothèques du réseau « Lire en B@ie », qui sera applicable au 1^{er} avril 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur JOSSE informe le Conseil Municipal que les pins sur la digue, entre les jeux de boule et les tables de pique-nique, sont infestés de chenilles processionnaires. L'entreprise sollicitée pour remédier à cette situation, propose deux solutions :

- un traitement avec pose de piège et évacuation des nids
- l'abattage des arbres

La solution du traitement n'est pas définitive et serait à refaire tous les ans.

Compte-tenu de l'état de ces arbres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à l'abattage, mais sous la condition que d'autres arbres soient replantés. Monsieur le Maire va solliciter un paysagiste pour connaître les essences les plus adaptées à ce site.

Par ailleurs, l'espace « jeux de boules » va être réaménagé pour permettre un troisième terrain de jeu.

- Madame WYSOCKI signale que lors de la réunion du conseil d'école, il a été envisagé d'implanter un city-stade dans le jardin derrière l'école. Le conseil municipal donne son accord à l'étude de cette proposition.

- Madame GEST rappelle le problème de la porte d'entrée de l'espace Santé. Monsieur le Maire répond que des devis sont en cours pour résoudre cette question.

- Madame GEST et Madame CHEVALIER demandent ce qu'il en est d'un arrêt-minute pour les professionnels de santé, et de places de stationnement pour PMR à l'Espace Santé. Monsieur le Maire répond que ces aménagements seront étudiés en même temps que la réfection de la rue Théophile Blin.

- Madame WYSOCKI informe le Conseil Municipal que Monsieur JOSSE, Monsieur BILLOT, ainsi qu'une représentante du Mascaret ont étudié les aménagements à envisager entre le Mascaret, le bourg et la grève, afin de faciliter la circulation et la mobilité des résidents de l'établissement. Des devis sont en cours et seront prochainement soumis au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Secrétaire de séance,
Céline GEST



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

